Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20261019-20261001-DE

DEPARTEMENT
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de DINAN

COMMUNE DE LANVALLAY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 OCTOBRE 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : **27**
Présents : **18**
Votants : **27**

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de LANVALLAY, était assemblé en session ordinaire, en Salle d'Honneur de la mairie, après convocation légale adressée le 11 octobre 2026, sous la présidence de M. Bruno HÉLUARD, Maire de LANVALLAY.

Délibération n° 2026 10 01

Objet :

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE - 19 OCTOBRE 2026

Etaient présents : M. HÉLUARD Bruno, Mme GUINIO Christelle, Mme NEVEU Jannick, M. BODIN Daniel, Mme ROUMILA Djamila, M. RENAULT Olivier, M. DE SWARTE Éric, M. BALLUT Bruno, Mme GIVRY Fernande, M. ROBERT Michel, M. QUINTIN Pascal, M. LESNE David, Mme PERQUIS Corinne, Mme BOULLIER Stéphanie, Mme BERECZKI Éva, Mme TROUBADOURS Sophie, Mme ZULIANI Claire, Mme HEMBISE Camille.

Etaient absents : M. Olivier CANAUX DE BONFILS a donné pouvoir à M. Olivier RENAULT ; M. Francis HIBON a donné pouvoir à M. Bruno BALLUT ; M. Patrick CHENU a donné pouvoir à Eric M. De SWARTE ; Mme Céline LE DU a donné pouvoir à Mme Corinne PERQUIS ; M. Alain VADEPIED a donné pouvoir à Mme Claire Zuliani ; Mme Nathalie MENAGER a donné pouvoir à M. Daniel BODIN ; M. Thomas CASSIGNEUL a donné pouvoir à Mme Sophie TROUBADOURS ; M. RICARD Bruno a donné pouvoir à Mme HEMBISE Camille, Mme BUYS Béatrice a donné pouvoir à Mme GUINIO Christelle.

Secrétaire de séance : Conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Djamila ROUMILA ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Bruno HÉLUARD

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Monsieur le Maire propose de nommer le ou la secrétaire pour la séance du 19 octobre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Mme Djamila ROUMILA pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Le Maire,
M. Bruno HÉLUARD

La secrétaire de séance,
Mme Djamila ROUMILA